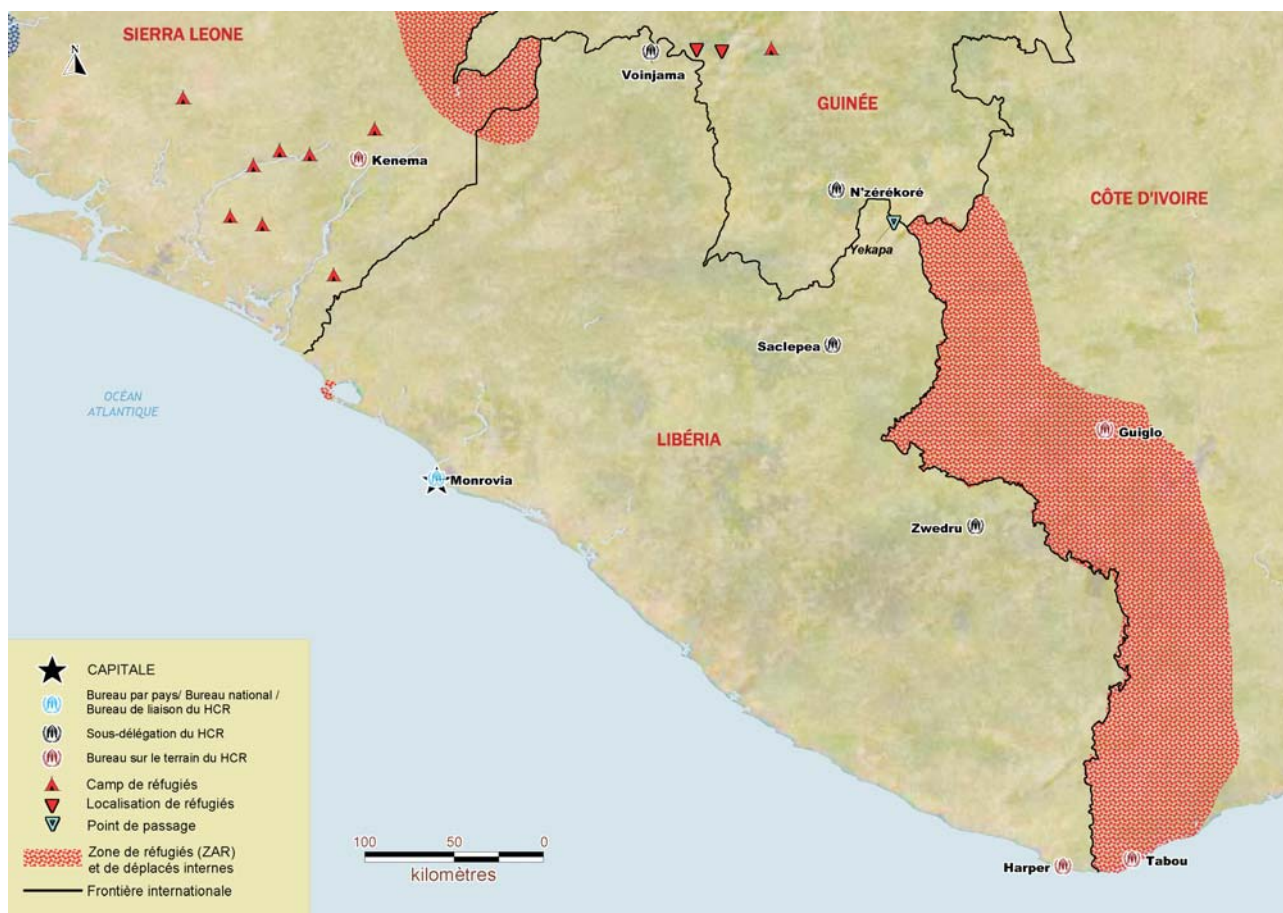


LIBÉRIA



Faits marquants

- Le HCR a renforcé la capacité des autorités à identifier et à protéger les réfugiés en leur apportant un soutien, une formation et un accompagnement.
- Les anciens réfugiés sierra-léonais concernés par l'application de la clause de cessation ont reçu un abri et des documents juridiques.
- L'autosuffisance des réfugiés ivoiriens a été améliorée grâce aux activités génératrices de revenus, à la production vivrière, à l'aide agricole, à la réhabilitation et à la construction d'abris et à l'aide aux moyens de subsistance.

- Le HCR a aidé le ministère de la Justice à prévenir et à traiter la violence sexuelle et sexiste et a participé à un programme lancé conjointement par le Gouvernement et les Nations Unies pour lutter contre ce fléau.
- L'organisation a renforcé le secteur de la santé libérien en confiant un certain nombre de dispensaires aux pouvoirs publics et en contribuant au Fonds commun pour la santé.
- Le HCR a mis en place une approche novatrice en vue d'assurer la transition entre les secours d'urgence et le développement par le biais de cinq projets financés par le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix.

Personnes relevant de la compétence du HCR

Type de population	Origine	Total	Nb pers. assistées par le HCR	% femmes	% < 18 ans
Réfugiés	Côte d'Ivoire	6 400	6 400	50	53
	Sierra Leone	500	500	48	42
	Pays divers	30	30	27	13
Personnes assimilées à des réfugiés	Pays divers	10	10	13	25
Demandeurs d'asile	Sierra Leone	500	500	45	-
	Pays divers	30	30	7	-
Autres pers. relevant de la compétence du HCR	Anciens réfugiés sierra-léonais en cours d'intégration	2 500	2 500	48	-
Rapatriés*	Ghana	700	700	60	-
	Pays divers	700	700	60	-
Total		11 370	11 370		

* La ventilation démographique concerne l'ensemble des rapatriés.

| Environnement opérationnel |

En dépit des difficultés économiques et sociales auxquelles il a été confronté en 2009, le Gouvernement libérien a continué à protéger les personnes relevant de la compétence du HCR en respectant d'une manière générale les dispositions de la loi sur les réfugiés de 1993. Au cours de l'année, une Commission composée du HCR et de quelques ministères a élaboré des propositions d'amendements à cette loi.

Des évaluations participatives menées auprès des réfugiés, des rapatriés et des anciens réfugiés dans différents comtés du pays ont mis en évidence le manque de mécanismes destinés à promouvoir l'autosuffisance des communautés et des individus, en particulier dans les zones urbaines. Ces évaluations ont également révélé les insuffisances des abris dans les communautés rurales, la pénurie d'emplois, le manque de banques de semences pour la production agricole, la fréquence de la violence familiale, ainsi que le nombre élevé de mariages et de grossesses chez les mineures. Enfin, elles ont montré la nécessité de soutenir l'éducation des réfugiés, en particulier dans le secondaire, ainsi que les constantes défaillances dans l'application de l'état de droit.

| Réalisations et impact |

○ Objectifs principaux

En 2009, les principaux objectifs du HCR au Libéria consistaient à aider le Gouvernement à développer et maintenir un régime de protection internationale des réfugiés et à garantir

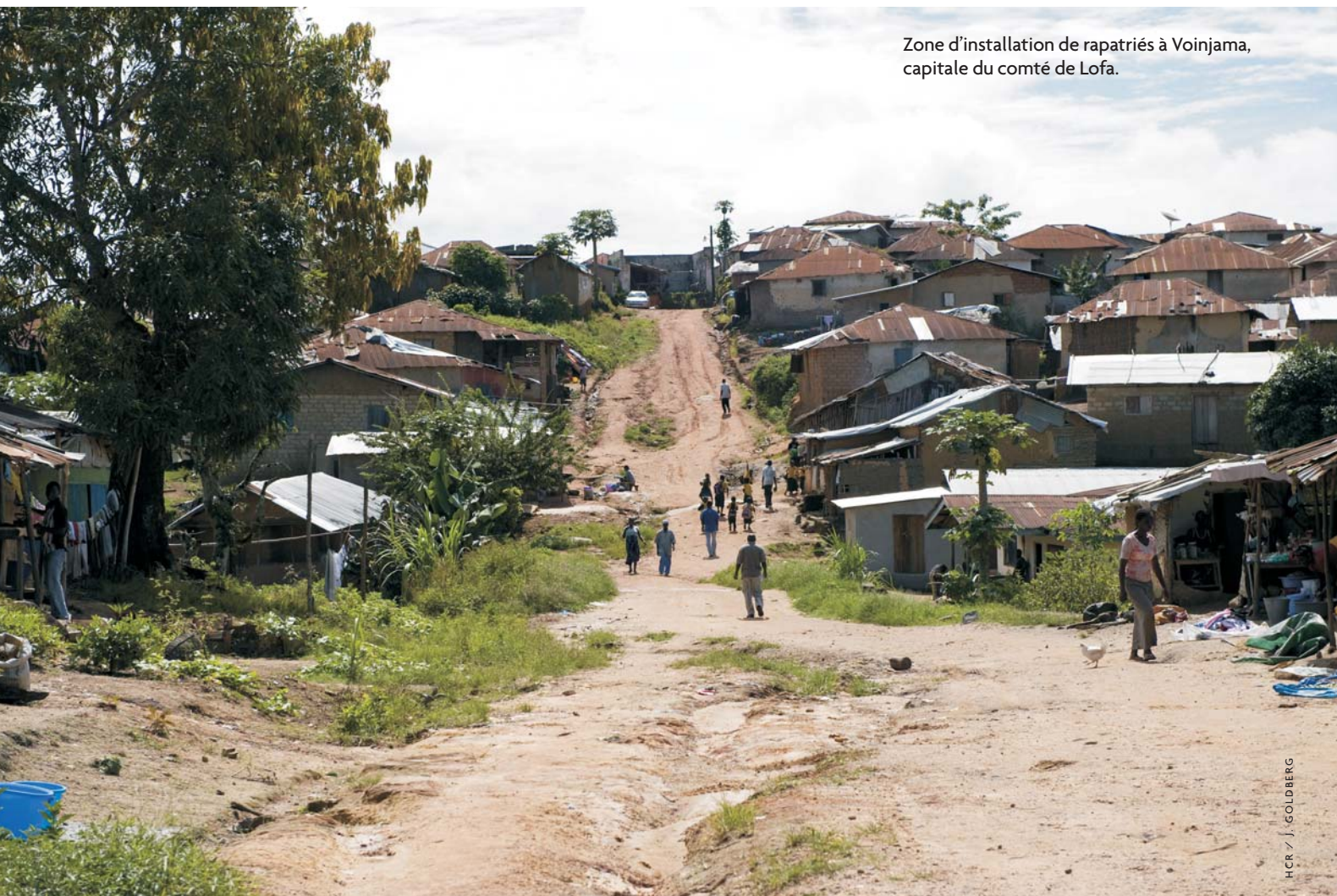
le respect des normes internationales dans ce domaine. L'organisation entendait également promouvoir la réintégration des rapatriés dans les zones urbaines, tout en renforçant les partenariats avec l'Équipe des Nations Unies dans le pays et d'autres acteurs.

Parmi les principales priorités du HCR pour 2009 figuraient la promotion de l'autosuffisance des réfugiés ivoiriens et la recherche de solutions durables à leur sort. Par ailleurs, l'organisation a coopéré avec de nouveaux partenaires pour faciliter l'intégration sociale et juridique des anciens réfugiés sierra-léonais, promouvoir l'état de droit et renforcer la capacité des populations locales à prévenir les conflits et à les résoudre pacifiquement.

○ Protection et solutions

Les pouvoirs publics ont continué à participer activement à la protection des réfugiés, mais sont demeurés fortement tributaires de l'appui administratif et logistique du HCR. De plus, l'État a fait preuve d'une capacité limitée à protéger les personnes relevant de sa juridiction, en particulier dans les régions rurales, malgré les progrès significatifs réalisés depuis la fin de la guerre civile en 2003.

Un suivi régulier aux frontières a été effectué dans les comtés limitrophes de la Guinée et de la Côte d'Ivoire, où l'instabilité politique a engendré un fort risque de mouvements de population vers le Libéria. Le HCR, la Commission de rapatriement et de réintégration des réfugiés libériens (LRRRC) et d'autres partenaires ont lancé diverses campagnes de sensibilisation sur les questions liées aux réfugiés dans les pays concernés.



Zone d'installation de rapatriés à Voinjama, capitale du comté de Lofa.

Une Commission composée de membres du Gouvernement et du HCR a élaboré un projet d'amendement à la loi de 1993 qui régit la protection des réfugiés au Libéria. Les autorités ont assumé des responsabilités supplémentaires en matière de détermination du statut de réfugié et ont examiné plus d'une centaine de dossiers en appel déposés par des Sierra-Léonais concernés par le recours à la clause de cessation. Des membres de la LRRRC et d'autres organismes gouvernementaux, tels que le Bureau de l'immigration et de la naturalisation, ont été formés et encadrés pour entreprendre les activités liées à la protection des réfugiés et à la détermination de leur statut.

Fin 2009, quelque 1 300 Libériens, réfugiés pour la plupart en Côte d'Ivoire, au Ghana et en Guinée, avaient librement regagné leur pays avec l'aide du HCR. Les plans d'aide au rapatriement des réfugiés ivoiriens n'ont pu être mis en œuvre, en raison des reports incessants de l'élection présidentielle en Côte d'Ivoire. Le HCR a néanmoins réalisé une opération de profilage de tous les réfugiés ivoiriens et communiqué les résultats aux autorités ivoiriennes pour les aider à préparer leur réintégration. Afin de relancer l'utilisation de la réinstallation comme outil de protection et comme solution durable, le personnel du HCR et de ses partenaires a suivi des formations concernant l'identification des personnes admissibles et la soumission de leurs demandes.

○ Activités et assistance

Abris et autres infrastructures : environ 360 structures ont été construites dans les comtés de Montserrado et de Grand Cape Mount pour quelque 1 600 anciens réfugiés sierra-léonais ayant opté pour l'intégration sur place. Par ailleurs, 90 abris ont été construits pour les réfugiés ivoiriens dans le comté de Nimba.

Activités génératrices de revenus : chez les réfugiés ivoiriens, environ 330 familles dans le comté de Nimba et 140 autres dans celui de Grand Gedeh ont été formées à la gestion des petites entreprises et ont reçu des aides pour générer des revenus. Chez les rapatriés libériens, des bourses de création d'entreprise ont été distribuées à plus de 80 familles vulnérables du comté de Nimba. De plus, des microcrédits ont respectivement été accordés à 30, 25 et 18 rapatriés dans les comtés de Montserrado, Lofa et Nimba.

Appui opérationnel (aux agences) : les partenaires d'exécution ont reçu un appui financier et logistique. Dans l'optique de son désengagement progressif du Libéria, le HCR a mis l'accent sur l'appui technique. Certains partenaires opérationnels ont également bénéficié du soutien logistique de l'organisation.

Assainissement : des campagnes communautaires de sensibilisation à l'hygiène ont été organisées et quelque 250 latrines familiales ont été construites pour les réfugiés ivoiriens vulnérables, parallèlement à la construction d'abris. Tous les abris construits pour les anciens réfugiés sierra-léonais ont été équipés d'installations sanitaires.

Assistance juridique : tous les demandeurs d'asile et les réfugiés ont reçu des documents valides et les cartes d'identité de ces derniers ont été renouvelées. Les réfugiés ont eu accès à des services juridiques gratuits par le biais de partenaires d'exécution. La capacité du ministère de la Justice à traiter la violence sexuelle et sexiste et à offrir des recours judiciaires aux victimes a été renforcée, grâce au recrutement et au déploiement de clercs auprès des procureurs de neuf comtés.

Eau : une quinzaine de puits ont été construits ou remis en état dans des communautés accueillant d'anciens réfugiés sierra-léonais. Dans le sud-est du pays, les réfugiés ivoiriens ont également bénéficié de la gestion de l'eau et de la rénovation des puits.

Éducation : tous les enfants réfugiés ont eu gratuitement accès à l'éducation primaire. Chez les réfugiés ivoiriens, le taux de scolarisation est passé de 75 à 90 pour cent et le pourcentage de filles de 46 à 50 pour cent. Dans les régions de Saclapea et de Grand Gedeh, plus d'un millier d'élèves ont reçu des fournitures et des uniformes scolaires. Dans les comtés de Saclapea, Grand Gedeh et Maryland, des cours de français ont été dispensés à tous les réfugiés ivoiriens.

Cinq réfugiés ivoiriens ont bénéficié d'une aide pour poursuivre des études universitaires. Environ 230 rapatriés libériens ont reçu des formations en couture, en boulangerie et en informatique. Parmi les anciens réfugiés sierra-léonais, quelque 170 enfants ont été inscrits dans des écoles communautaires ; une centaine d'entre eux ont reçu des fournitures et 80 autres ont bénéficié d'un uniforme.

Production vivrière : les rapatriés libériens ont bénéficié d'une aide pour former des coopératives agricoles. Environ un millier de cultivateurs ont reçu un assortiment de semences et d'outils, et 300 d'entre eux ont été formés à des pratiques maraîchères permettant d'accroître les récoltes.

L'aide à l'agriculture et à la culture de jardins potagers a également contribué à améliorer les conditions de vie des anciens réfugiés sierra-léonais. Parmi les réfugiés ivoiriens, environ 130 personnes (90 hommes et 40 femmes) ont participé aux travaux agricoles et ont disposé d'une formation et de moyens suffisants pour subvenir à leurs besoins. En outre, huit groupements agricoles ont reçu des outils et des semences potagères et ont obtenu des récoltes.

Santé et nutrition : tous les réfugiés ont eu accès à des soins de santé primaire et certains ont été transférés à Monrovia pour des traitements plus poussés. Le Fonds commun pour la santé, géré par l'État, a reçu un appui substantiel grâce à un financement et une contribution logistique sous forme de véhicules à l'intention des ONG en charge des dispensaires. Au cours de l'année, le HCR a aidé plus de 200 personnes à obtenir un traitement médical à Saclapea, Grand Gedeh, Harper et Monrovia.

Services communautaires : environ 490 rapatriés libériens (soit 82 pour cent des 600 personnes ciblées) ont acquis des compétences monnayables et reçu un kit de lancement en vue de leur activité. Les efforts de sensibilisation et les conseils prodigués ont permis de réduire la violence familiale chez les réfugiés ivoiriens et sierra-léonais. Dans les régions rurales et semi-urbaines, des kits d'hygiène ont été distribués à toutes les femmes et jeunes filles concernées. Dans les zones accueillant des réfugiés, des séances régulières de sensibilisation au VIH et au sida, aux infections sexuellement transmissibles ainsi qu'à la violence sexuelle et sexiste ont été organisées et des préservatifs ont été distribués. Les femmes réfugiées et leurs partenaires ont bénéficié de soins gratuits.

Transport et logistique : une flotte de 12 camions, 45 autres véhicules et 50 motos a servi à appuyer le suivi des activités par le HCR et ses partenaires, notamment pour la construction d'abris et le transport de biens pour les réfugiés dispersés dans plus d'une centaine de communautés.

○ Contraintes

La réduction drastique des ressources et des effectifs a constitué l'une des principales difficultés rencontrées en 2009. La pénurie de véhicules et le mauvais état des routes ont limité l'accès du HCR aux réfugiés dispersés dans plus d'une centaine de communautés. Le coût du carburant employé pour le projet de construction d'abris dans les comtés de Montserrado et de Grand Cape Mount a entamé une grande partie du budget annuel. La forte dépendance des partenaires vis-à-vis de l'appui offert par le HCR a constitué une difficulté supplémentaire.

| Informations financières |

En raison des limitations budgétaires, l'opération du HCR au Libéria n'a pu mettre en œuvre toutes les activités d'autosuffisance, en particulier dans les zones urbaines. Il n'a pas été possible de soutenir certains élèves du secondaire ni de construire un nombre suffisant d'abris pour les réfugiés en cours d'intégration. Cependant, les contributions supplémentaires ont permis de répondre à une partie des besoins des anciens réfugiés sierra-léonais en matière d'abris.



| Organisation et mise en œuvre |

Les opérations du HCR au Libéria ont été mises en œuvre par la délégation de Monrovia, les trois bureaux de terrain de Saclapea, Zwedru et Voinjama et l'unité de terrain de Harper. Le HCR a employé 93 personnes, à savoir 8 expatriés (dont un VNU et deux consultants) et 85 collaborateurs nationaux (dont 15 VNU et deux consultants) pour couvrir l'opération.

Le projet de fermeture du bureau extérieur de Voinjama n'a pu être réalisé, du fait de la nécessité de suivre les cinq projets en cours dans la région et de préparer un éventuel afflux de population en provenance de Guinée, compte tenu de l'instabilité régnant dans ce pays.

| Collaboration avec les partenaires |

Le HCR a continué à renforcer les capacités de ses partenaires d'exécution en prévision de son désengagement du Libéria. Les liens avec les autres institutions des Nations Unies ont encore été consolidés par la participation du HCR au PNUAD ainsi qu'à la mise en commun des activités, des programmes et des bureaux dans le cadre de l'initiative des Nations Unies « Unis dans l'action ».

| Évaluation générale |

Les personnes relevant de la compétence du HCR ont bénéficié de ses services et de son assistance, en particulier dans les zones rurales et semi-urbaines. Cependant, l'organisation n'a pu satisfaire les besoins de nombreux réfugiés vivant en zone urbaine, en particulier en matière d'aide à l'autosuffisance. En 2010, ses programmes cibleront cette population, ainsi que les réfugiés qui n'ont pu bénéficier d'une assistance dans le passé.

Partenaires

Partenaires d'exécution

Gouvernement : Agence de développement coopératif, Commission de rapatriement et de réintégration des réfugiés libériens, ministère de la Justice
ONG : Caritas, Catholic Justice and Peace Commission (JPC), ChildFund, Environmental Foundation for Africa, Liberia Islamic Union for Reconstruction and Development (LIURD), Liberia Opportunity Industrialization Center (LOIC), Special Emergency Activity to Restore Children's Hope (SEARCH), The Carter Center, Tiyatien Health

Partenaires opérationnels

ONG : African Humanitarian Action, Innovation for Poverty Action Liberia, Medical Emergency Relief Cooperative International

Autres : FAO, FNUAP, MINUL, OIM, OMS, PAM, PNUD, UNICEF

Budget, revenus et dépenses au Libéria (dollars E.-U.)

	Budget final	Revenus issus des contributions	Autres fonds disponibles	Total des fonds disponibles	Total des dépenses
Budget annuel	12 192 492	5 431 426	6 988 971	12 420 397	11 068 199
Déplacés internes au Libéria - BS	0	0	274 660	274 660	0
Total	12 192 492	5 431 426	7 263 632	12 695 058	11 068 199

Note: Les programmes supplémentaires n'incluent pas un coût d'appui de sept pour cent prélevé sur les contributions pour couvrir les dépenses indirectes du HCR. Les revenus issus des contributions incluent des contributions affectées au niveau du pays. Les autres fonds disponibles incluent les transferts des contributions non affectées ou à affectation large, le solde initial et les ajustements.

Rapport financier sur les opérations du HCR au Libéria (dollars E.-U.)

Ventilation des dépenses	Projets de l'année en cours	Projets des années précédentes
	Budget annuel	Budgets annuel et supplémentaire
Protection, suivi et coordination	1 674 621	0
Abris et infrastructure	857 297	65 180
Activités génératrices de revenus	262 934	25 176
Appui opérationnel (aux agences)	482 550	291 332
Assainissement	23 185	26 149
Assistance juridique	1 712 263	177 244
Eau	7 213	36 840
Éducation	167 099	167 971
Production vivrière	117 526	53 400
Santé et nutrition	556 478	145 102
Services communautaires	196 833	53 138
Sylviculture	0	3 863
Transport et logistique	974 267	209 696
Versements aux partenaires d'exécution	1 861 058	(1 255 091)
Sous-total des activités opérationnelles	8 893 324	0
Appui aux programmes	2 174 876	0
Total des dépenses	11 068 199	0

Annulation sur les dépenses des années précédentes

(172 660)

Versements aux partenaires d'exécution

Paiements effectués	5 300 266
Dépenses rapportées	(3 439 207)
Solde	1 861 058

Rapport de l'année précédente

Versements aux partenaires d'exécution	
Dû au 1 ^{er} janvier	2 417 542
Dépenses rapportées	(1 255 091)
Remboursés au HCR	(193 708)
Ajustement dû aux taux de change	22 917
Dû au 31 décembre	991 661